



# Association régionale de Montréal

## RÈGLES INTERCLUBS, SECTION HOMMES

Interclubs A : 2<sup>e</sup> dimanche de juillet / Interclubs B : 3<sup>e</sup> dimanche d'août /  
Interclubs Senior : 1<sup>er</sup> mardi d'août

**Le jeu est régi par les Règles du golf 2016, les Conditions de la compétition 2017 de Golf Québec, les Décisions 2016-2017 sur les règles du golf et par les Règles locales.**

**Pénalité pour toutes infractions aux règles de la compétition ou locales :**

**1<sup>re</sup> infraction : Perte du trou, 2<sup>e</sup> infraction : Disqualification du joueur, ou de l'équipe.**

- 1- **Éligibilité des joueurs :** Pour faire partie d'une équipe des rencontres interclubs, un joueur doit posséder son statut d'amateur et être un membre en règle de son club et membre de Golf Québec associé à son club. (**Pas de golfeur public**). Le capitaine de chaque équipe se doit de fournir le formulaire d'inscription des joueurs dans les délais prescrits. Une fois soumis, ce formulaire devient officiel à la date limite et ne pourra être modifiée qu'à la réunion des équipes au moment des substitutions. **Les cartes de membre de Golf Québec, doivent être présentées sur demande d'une équipe, à défaut de quoi : Disqualification du joueur ou de l'équipe en faute**

Un joueur ne peut représenter qu'un seul club par classe dans l'Association Régionale de Montréal. Il peut par contre, représenter un club X dans la classe A ou B et un club Y dans la classe Seniors. De plus, un joueur ne peut pas participer aux deux interclubs A et B ; **Pénalité** : Si un joueur joue dans les deux interclubs, **le club sera disqualifié** des rencontres interclubs respectifs "A" et "B" pour l'année en cours et sera aussi relégué dans le dernier groupe de chaque classe l'année suivante. (Si place disponible)

**Exception** : Un substitut de l'interclubs "A" qui n'a pas joué dans l'interclubs "A" et qui avait un facteur de handicap de 10.5 ou plus à la date de vérification (le 1<sup>er</sup> dimanche de juin), peut jouer dans l'interclubs "B".

Les joueurs **Juniors** et **Seniors** peuvent participer à leurs interclubs respectifs ainsi qu'à l'un des deux autres, classe "A" ou classe "B", s'il est éligible.

**Éligibilité Spéciale Interclubs B :** La compétition Interclubs B est réservée aux joueurs ayant, en date du 1<sup>er</sup> dimanche de juin de l'année en cours, un facteur de handicap de 10.5 et plus. **Une liste de tous les joueurs démontrant cette obligation, doit être présentée lors de la réunion des équipes à la demande d'une des équipes, à défaut de quoi : Disqualification du joueur ou de l'équipe en faute.**

**Éligibilité Spéciale Interclubs Senior :** Une équipe interclubs Senior est composée au minimum de deux joueurs âgés de 65 ans et plus et d'un maximum de 8 joueurs de 55 ans et plus à la date de la compétition.

- 2- **Règles de la compétition :** Chaque section comprend quatre clubs. La compétition consiste en dix matches simples entre membres d'une même section. Si pour quelques raisons que ce soit, un club ne parvenait pas à former une équipe de 10 joueurs, les places les plus élevées resteront vacantes. (# 10 en descendant)

**Substitutions :** les substitutions seront permises (mais seulement avec les deux noms des joueurs substitués soumis sur la liste officielle) et la liste originale ne sera changée que pour y inclure les substitués selon la méthode établie suivante. **Le responsable a le choix du substitut.** Si par exemple, le substitut a un facteur de handicap de 8.3, il devient le meilleur joueur de facteur 8.3 pour son club.

**Règle spéciale pour Senior :** Dans le cas des deux joueurs de 65 ans et plus obligatoire, la substitution doit se faire en s'assurant de la présence de deux 65 ans et plus en tout temps, sinon, l'espace reste libre, et elle devient la plus élevée.

**Règle spéciale pour la classe B :** Étant donné qu'il n'y a pas de handicap, le capitaine ou responsable n'est pas obligé de placer le substitut directement à la place du joueur à remplacer, il peut le placer là où il le désire, ce qui provoquera un déplacement en bloc d'un ou du reste des joueurs vers le haut ou le bas pour combler l'espace libre.

**Horaire de la compétition :** Le dernier groupe doit partir avant 13:00 heure. Les départs sont donnés selon l'ordre des facteurs de handicap qui doit être respecté. Les plus hauts facteurs de handicap partant les premiers. (Position #10 en descendant pour Interclubs B) Lorsqu'un joueur a terminé ses matches, gagnés ou perdus, il doit s'arrêter de jouer immédiatement. **Pénalité : l'équipe du joueur impliqué perd un point.**

**Les voiturettes motorisées ou électriques** sont permises, (si disponibles). Dans un tel cas, l'utilisateur ne doit pas dépasser la position de sa balle. **1<sup>re</sup> infraction, avertissement ; 2<sup>e</sup> infraction, perte du trou.**

**Les moyens électroniques de communication** tels que les cellulaires et toute autre forme de communication sont exclusivement réservés aux officiels et ils ne peuvent être utilisés d'aucune autre façon sur le parcours. **Pénalité : perte du trou.**

**Réunion d'équipes d'avant match :** Cette réunion sert à expliquer les règles locales et les conditions de jeu. C'est à ces étapes que les substitutions se font (si nécessaire) et que toutes les interrogations et questions posées sont répondues. Durant la compétition, seul le capitaine ou le responsable désigné pendant la réunion d'équipes peut donner des conseils.

**Aucune entente dérogeant des règles de la compétition ne peut être prise lors de cette rencontre.**

3- **Attribution des points :** La méthode de décompte est la suivante : chaque golfeur doit jouer, en compétition par trous, contre les trois autres, et chaque joueur compte deux (2) points pour chaque victoire, un (1) pour chaque égalité, et aucun (0) pour une défaite. Le total des points des 10 joueurs de chaque équipe détermine les positions.

**Bris d'égalité :** En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, la formule suivante s'applique : le résultat final doit être déterminé par le total des points, l'un contre l'autre, des clubs en cause, dans l'ensemble des matches. Dans le cas où les clubs sont encore ex aequo, le total des points du décompte réel de chaque membre de l'équipe en question, sera comparé l'un contre l'autre, en commençant par les joueurs ayant les facteurs de handicap les plus bas, (position #1 pour la classe **B**) d'après la méthode "résultat immédiat" jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.

**Annulation / Arrêt de jeu :** Dans le cas d'une suspension de jeu causée par le mauvais temps, ou tout autre facteur obligeant que la compétition demeure inachevée, la méthode de décompte sera faite de la façon suivante : **Si le dernier quatuor a complété 9 trous :** la compilation des points se fait à partir des résultats partiellement obtenus au dernier trou complété par chacun des quatuors. **Si le dernier quatuor n'a pas complété 9 trous,** la position des équipes dans la section avant la compétition demeure inchangée, et ce classement fait office de résultat.

4- **Classement :** Le club gagnant d'une section (1<sup>er</sup> position) gravit un échelon et passe au quatrième rang du groupe plus élevé l'année suivante. Le club qui se classe quatrième descend directement au troisième rang du groupe plus bas. Le Club terminant en deuxième position reste dans sa section et est placé au premier rang et reçoit donc l'année suivante et finalement le Club qui termine en troisième position demeure aussi dans sa section et est placé en deuxième rang. Le club qui reçoit ne peut l'être que pour un maximum de deux années consécutives. **Cette règle ne s'applique pas dans le cas où il y a retrait d'un club ou pour le groupe 1.** Dans un tel cas, l'Association Régionale de Montréal Golf Québec se réserve le droit de déterminer quel club deviendra le club hôte.

**Pour le groupe 1 :** Le gagnant reçoit, mais après avoir reçu 2 années consécutives, le premier rang cèdera sa place au deuxième et s'il y avait désistement du deuxième, le club ayant terminé troisième devra recevoir.

**Désistement / Retrait d'une équipe :** Si une équipe se retire de la compétition, elle sera reléguée au dernier groupe de sa classe pour l'année suivante (si place disponible). **Elle doit informer l'association avant le 1 juin de l'année en cours, à défaut de quoi, une suspension d'un an se rajoute à la rétrogradation.**

L'Association Régionale de Montréal se réserve par contre le droit d'exemption pour ne pas rétrograder une équipe qui doit s'abstenir de jouer une année pour des raisons de force majeures (Ex : incendie, déménagement, vente, faillite, etc...)

5- **Obligation du Club Hôte :** La seule obligation du Club Hôte est, de permettre aux joueurs de chaque équipe, de jouer gratuitement lors de la journée de la compétition. Il est suggéré au Club Hôte de permettre aux joueurs des trois équipes, de profiter d'une ronde de pratique avant la compétition. (De coutume et de mise)

**Le Club Hôte est maître de toutes décisions concernant ses infrastructures ainsi que ses politiques et règlements internes.** Ex : **Tenue vestimentaire :** Les règles du club hôte sont en vigueur pour la tenue vestimentaire.

6- **Responsabilités du Club Hôte :** Le club hôte a la responsabilité de faire respecter les règles de la compétition et de la préparation du terrain, mais l'officiel responsable de la compétition a le dernier mot. Lorsque les conditions de jeu ne permettent pas la règle d'été, il est obligatoire d'utiliser l'allègement d'une longueur de bâton.

**App, I.A, 3.B. Pénalité (Perte du trou),.**

**Jeu lent :** Il est de la responsabilité du Club Hôte et de l'arbitre (si présent) de s'assurer du bon déroulement de la compétition. Lorsqu'un groupe est hors-position, avertissement est donné et les joueurs seront chronométrés. "Les joueurs ont un maximum de 40 secondes pour exécuter leur coup. **Pénalité : perte du trou pour le joueur en défaut (R. 6-7)** Les joueurs doivent être conscients qu'il leur incombe de rester en position avec le groupe qui les précède et devraient faire tout en leur possible pour aider le comité à s'assurer que le tournoi se déroule en temps opportun (ex : Concéder des putts courts)

Il est suggéré pour un temps de jeu optimal, d'avoir un terrain à un maximum de 6 100 verges pour la classe Senior.

**Cadets :** Lors des interclubs de l'Association de Montréal, l'utilisation des cadets est permise et sera soumise aux règles de golf. Le Club Hôte sera responsable de la gestion de la règle de l'interdiction du port de souliers de golf pour les cadets et par le fait même, de l'obligation de porter des souliers de course (espadrilles). Les joueurs sont responsables de la tenue vestimentaire de leur cadet qui doit obligatoirement porter des souliers de course. **Pénalité : Avertissement et quitte le parcours. Récidive : disqualification.**

Lors d'un interclubs, un Club Hôte peut refuser la présence de cadets pour la compétition de son groupe. Le capitaine hôte devra aviser les trois autres membres de son groupe lors de l'invitation aux rondes de pratique, de leur refus des cadets.

**Résultats :** Le Club Hôte ou son capitaine, devra immédiatement après la rencontre, envoyer la fiche des résultats Excel sans oublier d'y inscrire également les temps de jeu du premier groupe et du dernier groupe à [interclubsmontreal@gmail.com](mailto:interclubsmontreal@gmail.com)

